



150

DD10

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnostouc par Hydro-Québec

Côte-Nord

6211-03-061

Sous la direction de
Christiane Gagnon

GRIR
G r o u p e
de recherche
et d'intervention
régionales

Collection
développement régional

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

DD-10

SOLUTIONS DE RECHANGE AUX GRANDS PROJETS EN TERRITOIRES AUTOCHTONES: IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paul CHAREST
Université Laval

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, certains groupes autochtones au Canada et ailleurs à travers le monde font la manchette des médias par leur opposition à des projets majeurs de développement des ressources sur leur territoire. Dans notre arrière-cour, nous connaissons tous l'opposition systématique des Cris au projet Grande-Baleine. Un peu plus loin, se sont les Innu qui s'élèvent contre les vols militaires à basse altitude (Ashini, 1989); les Algonquins du Lac Barrière, contre les coupes à blanc (Matchewan, 1989), les Cris du Lac Lubicon, contre les compagnies pétrolières (Richardson, 1989) ou encore les Nuu-Chah-Nulth, contre l'exploitation de Clayoquot Sound. Encore plus loin, dans d'autres pays comme le Brésil, ce sont les Yanomami, contre les *garimpeiros* chercheurs d'or ou les Cayapos, contre les barrages sur le Xingu. On pourrait multiplier ainsi les exemples témoignant du nouveau pouvoir politique des groupes autochtones qui s'appuient sur une opinion internationale plus consciente et sur différentes organisations vouées à la protection de l'environnement ou des droits de l'homme (Charest et Tanner, 1992). Au Québec, en particulier, le mouvement pour la préservation des milieux naturels auquel s'associent les nations autochtones n'est pas sans fondement, puisque notre province se classe à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes dans le *Bulletin de conservation* publié par le Conseil de la conservation et de l'environnement (Québec, Conseil de la conservation et de l'environnement, 1988: 8).

En fait, de passive qu'elle était, la résistance des autochtones aux grands projets destructeurs de leur environnement physique, de leur

économie et de leur structure sociale est devenue de plus en plus active. Cette résistance se manifeste par une grande variété de moyens mis en oeuvre, tels que réunions publiques, marches, randonnées en canots, concerts, barrages routiers, mais en particulier par des discours, voire des campagnes de publicité, mettant en évidence le rôle écologique des autochtones perçus comme protecteurs de la nature, rôle qui se fonde sur une philosophie et des relations millénaires d'harmonie avec elle (Jacobs, 1980; McLuhan, 1972). Rudolf Kaiser a démontré comment le fameux discours attribué au chef Seattle, mais en fait rédigé et modifié par des non-Indiens, a contribué à propager en Occident l'image de l'Amérindien écologiste avant la lettre (Kaiser, 1987). Selon les paroles de Konrad Sioui, chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour le Québec et le Labrador, les Amérindiens ont observé depuis toujours les principes du développement durable (Sioui, 1991). La dualité des perceptions de la terre et de ses ressources a bien été mise en évidence par le rapport du juge Berger sur le projet de pipeline de la vallée du Mackenzie: Terre-Mère à respecter et dont les ressources doivent être conservées pour les générations futures, selon la conception autochtone; richesses à exploiter le plus rapidement possible au profit des gens du sud, selon la conception non autochtone (Berger, 1977; Charest, 1991).

Pour plusieurs, dont je suis, cette opposition radicale de deux visions et de deux rapports au territoire apparaît stérile si on n'imagine pas des solutions de rechange aux grands projets, d'une part, et à la préservation intégrale du milieu et des activités traditionnelles, d'autre part. De façon concrète, plusieurs groupes et communautés autochtones et non autochtones travaillent à la mise sur pied de projets, moins gigantesques et moins spectaculaires certes, mais qui, à la longue, imprimeront une nouvelle façon de concevoir le développement des terres et des ressources des régions éloignées des grands centres. En raison de leur taille le plus souvent modeste, ces projets évitent souvent, et tout au moins en partie, les impacts environnementaux et sociaux négatifs des grands projets hydro-électriques, pétroliers, forestiers ou militaires.

Ma démarche dans ce qui suit consistera donc à examiner différents projets de remplacement pour le développement des ressources en milieu autochtone, à identifier leurs impacts sociaux positifs et

négatifs et à les comparer avec ceux des grands projets actuels. Les domaines d'intervention autochtone abordés successivement seront: la foresterie, l'exploitation des ressources fauniques par les pourvoies, les activités récréo-touristiques, la production d'énergie. Les informations traitées proviennent essentiellement des nations autochtones du nord du Québec et en particulier des Atikamekw et des Montagnais avec lesquels j'ai travaillé pendant une quinzaine d'années.

LA FORESTERIE

L'industrie forestière est un secteur clé de l'économie québécoise pour ce qui est de la valeur de la production, des emplois et des exportations. De très nombreuses communautés et petites villes en dépendent pour leur survie. Comme on le sait, ce secteur de production connaît de façon cyclique des difficultés majeures et fait face à une possibilité de rupture de stock de matière ligneuse pour un avenir assez rapproché. Sans nous attarder sur les raisons qui en sont la cause, mentionnons que plusieurs observateurs s'entendent pour souligner la surexploitation de la ressource et les pratiques abusives menant au déclin des régions-ressources (Dionne, 1994; Tremblay, 1991).

Les Amérindiens de la forêt boréale québécoise – Atikamekw, Algonquins et Montagnais principalement – ont été les premières victimes de ces pratiques forestières à courte vue. Dès le milieu du siècle dernier, leur milieu de vie a été chambardé par la coupe des grandes forêts de pin pour le bois d'oeuvre; par la suite, ce furent les forêts de sapin et d'épinette pour le bois à pâte. De nombreuses rivières furent aussi gaspillées par le flottage du bois et devinrent inutilisables pour les déplacements en canot et stériles pour la pêche aux salmonidés. Réduits à la famine, les Montagnais durent quémander des secours gouvernementaux par l'intermédiaire des missionnaires oblats (Mailhot et Vincent, 1979; Panasuk et Proulx, 1979; Frenette, 1993). Par la suite, la progression de la colonisation dans le Moyen Nord a forcé la sédentarisation des chasseurs nomades soumis à la Loi sur les Indiens et devenus de plus en plus dépendants des programmes et des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes (Charest, 1989).

Bien que le régime de tenure des terres forestières ait changé, de nos jours les compagnies continuent à avoir la mainmise sur environ 85% des forêts publiques sans beaucoup tenir compte de la présence amérindienne ou de tout autre usager, d'ailleurs. Mais la situation commence à changer grâce non seulement à l'opposition mieux articulée de plusieurs communautés amérindiennes, mais aussi à leur engagement direct dans la foresterie.

Cet engagement a d'abord été grandement favorisé par la mise sur pied, en 1985, du programme PAFTI (Programme d'aménagement forestier des terres indiennes) du gouvernement fédéral. Grâce à celui-ci, 17 communautés amérindiennes du Québec ont pu s'initier à la foresterie en procédant à l'aménagement des terres boisées de leur réserve (Canada, Affaires indiennes et du Nord, 1991). Il a ainsi permis l'aménagement d'environ 160 000 ha de forêt de réserve et la création d'emplois saisonniers pour plusieurs dizaines d'Amérindiens. De plus, certaines communautés en ont profité pour développer une véritable expertise autochtone en matière de foresterie.

C'est le cas plus particulièrement des trois communautés atikamekw de Manouane, Weymontachie et Obedjiwan. Elles ont créé ensemble le Service forestier Atikamekw Aski qui, en plus de réaliser l'aménagement forestier des trois réserves, a obtenu plusieurs contrats de reboisement après coupe de la compagnie Produits forestiers Canadien Pacifique et des contrats de déboisement de ligne et d'aménagement d'emprise d'Hydro-Québec. De plus, par l'intermédiaire d'un autre organisme, l'Association Mamo Atoskewin, les Atikamekw ont élaboré une méthode d'inventaire des habitats fauniques et humains de leurs territoires, qu'ils proposent maintenant à des compagnies forestières comme la Compagnie Stone Consolidated Inc., qui détiennent des CAAF (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier) sur leurs territoires de chasse et de piégeage. Pour le milieu naturel, ces mesures de protection concernent les ravages de l'orignal et du chevreuil, l'habitat du castor, les lieux de reproduction de la sauvagine, les sites de frai du poisson. Pour le milieu humain, elles touchent les sites de campement, les sentiers et les portages, les circuits navigables, les sites de sépulture et les sites archéologiques (Mongeon, 1993). Si ces mesures de protection devaient finalement être

adoptées sur une base volontaire par les entrepreneurs, ce serait la première fois que la présence autochtone serait prise en compte par l'industrie forestière. En effet, malgré de vives protestations en commission parlementaire, les règles d'intervention en milieu forestier adoptées par le gouvernement québécois en 1988 ne démontraient aucune préoccupation de la présence et des activités autochtones sur les terres ancestrales vouées à la coupe forestière.

Poursuivant des objectifs identiques, les Algonquins du lac Barrière durent lutter pendant plusieurs années contre l'exploitation forestière (Matchewan, 1989) et plus récemment contre l'octroi d'un CAAF touchant leur territoires de chasse, pour finalement obtenir gain de cause auprès du gouvernement québécois. L'entrepreneur devra respecter les sites d'occupation et les lieux d'utilisation ainsi que les habitats fauniques en se basant sur un inventaire réalisé en collaboration avec les usagers autochtones, selon une méthode semblable à celle élaborée par les Atikamekw. De plus, les pressions exercées par les Algonquins ont résulté en un projet de modification de la Loi sur les forêts permettant au ministre d'agir directement dans l'application des règlements d'intervention en milieu forestier.

Du côté montagnais, trois communautés, celles de Masteuiatsh, de Betsiamites et d'Uashat-Mani Utenam, ont aussi collaboré depuis plusieurs années à l'aménagement forestier. À Masteuiatsh, une coopérative forestière a été créée, des travaux de déboisement de ligne ont été réalisés pour Hydro-Québec et un petit moulin à scie est exploité. En raison de l'étendue de son territoire de réserve, le Service forestier de Betsiamites a investi beaucoup d'efforts dans l'aménagement forestier grâce au programme PAFTI, en plus de réaliser des contrats de déboisement pour Hydro-Québec. De la même façon, la bande de Uasha mak Mani Utenam a mis sur pied un Service forestier qui a réalisé des travaux de déboisement d'emplacement de poste pour Hydro-Québec et travaillé à un projet de scierie avant de déclarer faillite en 1992.

Malgré leur Convention, les Cris n'exercent aucune maîtrise sur l'exploitation forestière des terres de catégorie II et III et ils ne sont pas davantage protégés contre ses effets négatifs que leurs congénères non conventionnés. À l'instar des Atikamekw et des

Algonquins, ils réclament les mêmes mesures de protection (Mongeon, 1993).

Au niveau canadien, plusieurs groupes amérindiens sont très actifs depuis quelques années dans le domaine de la foresterie, en particulier depuis la création de la National Aboriginal Forestry Association (NAFA). Cet organisme s'affaire actuellement à la préparation d'un code de pratiques forestières autochtones et d'un projet de loi fédéral sur la gestion des ressources forestières (National Aboriginal Forestry Association, 1993 et 1994). Dans plusieurs provinces, et en particulier en Colombie-Britannique, de nombreuses entreprises forestières autochtones ont été mises sur pied et les résultats de leurs expériences sont échangés lors de colloques et de réunions, comme celle qui a eu lieu en mars 1994 à Québec (Anonyme, 1989; Bombay, 1994).

En s'engageant à fond dans l'aménagement des forêts et en particulier dans la coupe forestière, les Amérindiens entrent, apparemment, en contradiction avec certains principes de leur philosophie écologiste, en particulier celui du respect de l'intégrité du milieu naturel. Si la sylviculture et le reboisement peuvent se justifier comme des moyens de restaurer l'état naturel des écosystèmes, les activités de coupe forestière pratiquées par plusieurs communautés amérindiennes constituent, certes, des modifications majeures de ces mêmes milieux de vie auxquelles plusieurs se sont opposés dans le passé et s'opposent encore aujourd'hui. De fait, l'intervention amérindienne dans le secteur de la foresterie poursuit un double objectif: d'une part, amener les intervenants non autochtones à adopter des pratiques d'exploitation plus respectueuses des milieux naturels et des activités autochtones; d'autre part, les Amérindiens cherchent à s'insérer dans un secteur économique majeur dont ils étaient à peu près exclus. Étant pour beaucoup des peuples de la forêt boréale, il leur apparaît maintenant nécessaire de faire de la foresterie un outil de développement économique, la pratique des activités traditionnelles d'exploitation des ressources fauniques étant devenue incapable d'assurer le bien-être économique et social de la grande majorité des communautés habitant cette région.

La foresterie autochtone se veut différente de celle pratiquée par les exploitants non autochtones jusqu'à ce jour. Elle s'appuie sur les

notions d'aménagement ou de *gestion intégrée des ressources*, comme l'indique le feuillet de présentation de l'Association Mamo Atoskewin Atikamekw: «Notre objectif: gestion intégrée des ressources pour assurer la qualité de vie des générations à venir» (Association Mamo Atoskewin Atikamekw, 1992: 1). Cette nouvelle façon de faire en forêt doit donc respecter les besoins et les activités des utilisateurs qui ne sont pas des exploitants de la matière ligneuse et en particulier ceux des autochtones. En conséquence, les impacts écologiques, économiques, culturels et sociaux négatifs des pratiques passées devraient être réduits considérablement. Qui plus est, des retombées économiques positives découlent de la participation autochtone aux activités de foresterie, comme c'est le cas, par exemple, des Atikamekw qui ont exécuté jusqu'à aujourd'hui des contrats de plusieurs millions de dollars. Les salaires, les emplois et les bénéfices obtenus contribuent à sortir les individus et les communautés de la dépendance envers les paiements fédéraux et à leur donner le sentiment d'être utiles et productifs. Par ailleurs, un aménagement intégré fondé sur la connaissance intime qu'ont les Atikamekw de leur milieu suscite la revalorisation des connaissances et des valeurs culturelles amérindiennes transposées dans un contexte économique moderne au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs de la forêt.

La collaboration et le partenariat entre autochtones et non-autochtones (industriels, petits exploitants, gestionnaires gouvernementaux) s'avèrent également nécessaires pour que l'aménagement intégré des ressources soit une réussite. Pour cela, des décennies d'ignorance et de méfiance mutuelles devront être surmontées. Dans le contexte économique difficile que connaissent à la fois la grande industrie et les autochtones, la gestion intégrée des ressources de la forêt boréale sous forme de partenariat apparaît comme la seule solution à long terme.

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET LES POURVOIRIES

Comme nous le savons tous, les peuples de la zone subarctique étaient des chasseurs-cueilleurs nomades, la pratique de l'agriculture s'avérant impossible en raison des contraintes climatiques. Ces

activités se sont poursuivies tant bien que mal jusqu'à nos jours, bien qu'elles aient été fortement transformées par la traite des fourrures, la sédentarisation et certaines activités industrielles. La poursuite des activités traditionnelles de subsistance ou de piégeage des animaux est certes une solution de remplacement valable aux grands projets, comme ont voulu le démontrer des chercheurs tels que Asch (1977, 1979), Brody (1981), Feit (1982, 1986) et Usher (1982), mais sûrement pas la seule. C'est pourquoi, dans cette partie de mon exposé, je ne m'attarderai pas aux mesures déjà existantes, tel le Programme de sécurité du revenu pour les chasseurs-trappeurs cris, ou à mettre en oeuvre, afin que les Montagnais puissent assurer la viabilité de leurs activités traditionnelles, comme je l'ai fait dans un volumineux rapport (Charest, Huot, McNulty, 1990). Je voudrais plutôt examiner rapidement une nouvelle façon qu'ont les autochtones d'exploiter les ressources fauniques de leurs territoires, c'est-à-dire l'exploitation de pourvoires.

La chasse sportive des espèces fauniques en territoires autochtones a beaucoup nui dans le passé et nuit toujours énormément aux activités cynégétiques et halieutiques que les autochtones poursuivent à des fins alimentaires. Elle est grandement responsable de la diminution marquée de ces activités dans toutes les régions rendues accessibles par le réseau routier, le chemin de fer et les emprises de transport d'électricité. Au siècle dernier et jusqu'à tout récemment, les Montagnais ont été évincés des rivières à saumon qui leur fournissaient une nourriture abondante pendant les mois d'été au profit de clubs privés appartenant à de grands intérêts industriels (Panasuk et Proulx, 1979). Dans l'ensemble du Québec, des centaines de milliers de chasseurs et de pêcheurs sportifs concurrençaient quelques milliers d'exploitants autochtones sur leurs propres territoires de chasse ancestraux. La multiplication des chalets, de pourvoires et d'autres endroits de villégiature a souvent forcé l'abandon de parties importantes de territoires par leurs premiers occupants en Mauricie, au Lac-Saint-Jean ou sur la Haute Côte-Nord, par exemple. Par contre, la Convention de la Baie James a permis aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis d'exercer une certaine maîtrise sur la chasse et la pêche sportives et surtout d'en retirer des retombées économiques intéressantes. Ainsi 34 des 48 pourvoires autochtones de chasse et pêche existant actuellement au

Québec sont exploitées par l'un ou l'autre de ces trois groupes, selon la répartition suivante: 22 inuit, 9 cris et 3 naskapis (Québec, MEF, 1994). Cependant, toutes sont sans droits exclusifs. Les principales espèces recherchées par leurs clients sont le caribou, bien sûr, mais aussi l'original, l'ours noir, et des salmonidés comme l'omble arctique ou le saumon atlantique ou encore la truite.

Parmi les autres nations, les Montagnais détiennent des permis pour huit pourvoires, dont la moitié avec droits exclusifs, alors que deux autres ne sont plus en activité cette année. La bande des Escoumins a investi avec force le secteur économique des pourvoires depuis plusieurs années et en exploite trois à elle seule. Son domaine du lac des Coeurs est une entreprise florissante qui jouit d'une excellente réputation. De plus, la bande gère une ZEC à saumon en partenariat avec des non-autochtones de la communauté voisine du même nom. D'autres communautés montagnaises sont aussi engagées dans la pêche sportive au saumon. À la rivière Natashquan, la pourvoirie Hipu existe depuis près d'une dizaine d'années, alors que la bande de Uashat-Mani Utenam est propriétaire depuis peu d'un établissement situé dans le haut de la rivière Moisie. La bande de Mingan, pour sa part, gère la pêche quotidienne du saumon dans la partie de la rivière appartenant à la réserve. Cette dernière a d'ailleurs été honorée du prix François de B. Gourdeau de la Fédération québécoise du saumon atlantique pour ses efforts en vue de la restauration de la rivière Mingan après en avoir acquis les droits seigneuriaux du propriétaire américain. Son projet d'aménagement salmonicole se poursuit toujours avec des contributions financières fédérale et provinciale dans le cadre du programme de développement économique du saumon atlantique. Il s'agit là d'un curieux retour des choses, puisqu'on a souvent accusé les Montagnais de détruire la ressource salmonicole par leurs pratiques de pêche au filet ou avec flambeau et harpon. La même bande possède aussi une pourvoirie au lac Allard pour la pêche à la ouananiche et la chasse à l'original.

Les six pourvoires restantes se partagent entre les Algonquins avec trois, les Atikamekw, les Abénaquis et les Athapaskans avec un établissement chacun.

Au terme de ce tour d'horizon, il est étonnant de constater que la communauté montagnaise de Schefferville n'exploite aucune pourvoirie dans une région où la chasse sportive au caribou engendre des activités et des revenus importants pour plusieurs pourvoiries non autochtones. Des raisons culturelles pourraient expliquer cette situation: la chasse sportive ou commerciale au caribou n'est pas respectueuse de l'esprit de l'animal. Il est donc vraisemblable qu'elle ne profitera pas davantage de la chasse commerciale à cette espèce qui vient d'être rendue légale par le gouvernement du Québec.

Le développement considérable des pourvoiries en milieu autochtone depuis environ une quinzaine d'années constitue un phénomène remarquable qui a d'abord des incidences économiques au point de vue des emplois et des revenus. Pour les Cris, les Inuit et les Naskapis, il s'agit vraisemblablement de quelques centaines d'emplois saisonniers et de millions de dollars. Pour les Montagnais, les retombées sont plus modestes. Toutefois, en saison d'activités, la bande des Escoumins emploie environ une quarantaine de personnes – et même des non-Montagnais – pour exploiter trois pourvoiries pouvant recevoir 225 clients à la fois pour la chasse, la pêche et même le piégeage (Boudreau, 1994a: 37). Pour sa part, la pourvoirie Hipu de Natashquan emploie 27 personnes pendant la saison de la pêche au saumon (Boudreau, 1994b: 35). Plus modeste, celle de La Romaine en embauchait sept avant sa fermeture temporaire (Boudreau, 1994c: 36). Il ne s'agit que d'indicateurs de la contribution des pourvoiries à la création d'emplois en milieu autochtone, un thème auquel les hommes politiques et les administrateurs de ce milieu sont à peu près aussi sensibles que ceux qui nous représentent à Québec ou à Ottawa. En plus d'être exercés dans le milieu et de se situer dans le prolongement des connaissances et des compétences autochtones, ces emplois et les activités d'exploitation auxquelles ils sont reliés ne semblent pas avoir de conséquences négatives sur les ressources et les activités traditionnelles des autres membres de la communauté. Ainsi, à Natashquan, par exemple, la pêche d'alimentation au filet se poursuit dans la partie basse de la rivière, alors que la pourvoirie exerce ses activités quelques kilomètres en amont.

Bien que nous ne disposions d'aucune étude générale faisant le bilan des retombées environnementales, économiques et sociales des pourvoiries, celui-ci apparaît largement positif aux trois niveaux. Il s'agit donc d'un secteur d'activités de remplacement dans lequel les autochtones pourraient investir bien davantage dans les années à venir. Il est, bien sûr, déjà en grande partie occupé par des entrepreneurs non autochtones, mais le potentiel de développement est encore important dans certaines régions, comme la Moyenne et la Basse Côte-Nord. Par ailleurs, on peut entrevoir que le règlement de la revendication territoriale des Atikamekw et des Montagnais se traduira aussi par un droit prioritaire de préemption sur les pourvoiries, comme c'est le cas en territoire conventionné. D'autre part, d'autres communautés autochtones pourraient acheter des pourvoiries existantes comme l'a fait la bande des Escoumins.

LE RÉCRÉO-TOURISME ET LES PARCS NATURELS

Si, pour certains, la pourvoirie fait partie de la grande industrie touristique, j'ai préféré en traiter séparément en raison de l'importance qu'elle a déjà acquise en milieu autochtone. Ce qui nous amène à aborder sous le vocable de récréo-tourisme – certains parlent aussi de tourisme d'aventure – d'autres secteurs d'activités touristiques. Contrairement au domaine précédent, nous ne disposons pas d'un bilan d'ensemble de la situation au Québec. Je me contenterai donc de souligner des exemples comme les campings, les circuits de canot et de piégeage, les randonnées en traîneau à chiens, les auberges, les chalets en location, les campements ou villages d'autrefois, qui attirent une clientèle limitée, en grande partie d'origine européenne. Du côté montagnais, certaines de ces installations existent déjà, entre autres à Mashteuiatsh, Betsiamites, Uashat-Mani Utenam et Mingan. Il s'agit donc d'un secteur embryonnaire, pas encore très bien organisé en milieu nordique tant non autochtone qu'autochtone, mais susceptible d'un développement important.

En effet, le tourisme est une industrie en pleine expansion et s'avère actuellement la plus grande créatrice d'emplois nouveaux. Une étude d'impact récente souligne d'ailleurs le grand avantage comparatif que possèdent les régions éloignées des grands centres, comme la

péninsule Québec-Labrador, en raison de leur milieu naturel demeuré à peu près intact et de leurs grands espaces recherchés par un nombre de plus en plus important d'amateurs de plein air (Canada, Défense nationale, 1994: 61-62). Toutefois, l'implantation de certaines activités industrielles extractives, comme la coupe de bois et les mines, ainsi que les exercices de vol militaires à basse altitude justement examinés dans cette dernière étude, ont des effets nettement négatifs sur le développement d'une telle activité récréotouristique. Elle n'est pas non plus elle-même dénuée d'impact, selon le niveau d'exploitation et le nombre de clients reçus, qui doit demeurer limité si on veut en conserver le caractère aventureux et personnalisé. L'envahissement massif par des milliers de touristes à l'exemple des destinations-soleil n'est évidemment pas le modèle recherché par les communautés autochtones. Ce qui m'amène à discuter d'un cas qui pourrait s'en rapprocher: celui du Parc de la Minganie, qui concerne directement les Montagnais de l'endroit.

Il s'agit plus exactement d'une réserve de Parc National créée par Parcs Canada en 1984, en attendant le règlement des revendications territoriales du Conseil des Atikamekw et des Montagnais, lesquelles englobent justement tout l'archipel des îles de Mingan constituant ce parc. Par suite de mémoires et de négociations ardues, les Montagnais de Mingan ont obtenu de haute lutte une participation à la gestion de la réserve de parc en 1989 avec la nomination de quatre de leurs représentants au conseil de gestion (Boudreau, 1994b: 37). Outre leur objectif général de préservation de cet ensemble naturel unique au Québec, les Montagnais de Mingan poursuivent aussi d'autres objectifs plus particuliers: d'abord la reconnaissance de leur présence ancestrale dans cette partie du territoire; ensuite, le maintien de leur droit de pratique des activités traditionnelles; et, enfin, la protection et la mise en valeur de certains sites d'occupation préhistorique et historique. Par contre, en dehors des recherches archéologiques, les Montagnais ont peu participé à l'aménagement du parc et profitent peu des retombées du passage de quelques milliers de touristes chaque été, le centre d'interprétation qu'il avaient projeté d'établir sur leur réserve étant encore à l'état de projet. Leur stratégie pour bénéficier des retombées économiques des touristes de passage s'est surtout orientée vers l'offre d'activités de pêche dans leurs pourvoies de la rivière Mingan et du lac Allard.

Qu'arrivera-t-il à la réserve du parc de la Minganie par suite du règlement du contentieux territorial? Les Montagnais pourraient-ils en prendre la maîtrise et en faire un outil privilégié de leur développement économique? On peut douter que Parcs Canada laisse aller un joyau dont il a racheté les titres officiels de propriété des descendants des anciens seigneurs. Il est probable, par contre, que la bande montagnaise devienne encore plus directement engagée dans la cogestion du parc comme partenaire à part entière, formule d'avenir malgré les difficultés qu'elle présente. Comme d'autres parcs naturels seront sans doute créés dans le nord dans un avenir plus ou moins rapproché, la participation des Montagnais à la gestion de la réserve de Parc de Minganie devient une base de négociation et un modèle pour d'autres communautés autochtones dans leur recherche de solutions de remplacement aux grands projets (Dasmann, 1984).

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE: ÉOLIENNES ET MINI-CENTRALES HYDRO-ÉLECTRIQUES

Nous abordons maintenant un secteur de production dans lequel les autochtones – ceux du Québec tout au moins – sont peu engagés en tant que promoteurs, bien que certains aient déjà de bonnes idées pour des projets à mettre en place sur leurs territoires communautaires. Quelques groupes amérindiens du Moyen-Nord, les Atikamekw, les Montagnais et les Cris en particulier, sont devenus malgré eux des experts en matière d'impacts négatifs engendrés par les aménagements hydro-électriques: barrages, réservoirs, détournements de rivières, routes d'accès, lignes de transport d'électricité, etc. Ils subissent ces travaux et ces installations, mais participent peu à leur mise en oeuvre et à leur fonctionnement (Charest, 1980). Les raisons en sont d'abord qu'on ne leur en a guère offert la possibilité dans le passé ou qu'ils n'y étaient pas suffisamment préparés; ensuite, parce que plusieurs s'y opposent par principe. Malgré cela, il y a au Québec au moins un cas d'une petite centrale hydro-électrique appartenant à une communauté crie, soit celle de Wemindji. Celle-ci envisage même d'en construire d'autres sur son territoire (Corbeil, 1994).

Il y a quelque années, lorsqu'ils négociaient avec Hydro-Québec en vue de l'amélioration de leurs réseaux d'approvisionnement en électricité, les communautés Atikamekw ont flirté avec l'idée de construire un petit barrage, mais cela n'a pas eu de suite immédiate. Il en a été de même pour les Montagnais de la Basse Côte-Nord quant au projet du lac Robertson d'une capacité de 21 MW. Ils ont proposé à Hydro-Québec une participation dans la construction d'une variante de 10 MW seulement qui aurait eu des impacts environnementaux moindres. Pour sa part, la bande de Mashteuiatsh a été en concurrence avec la compagnie Hydro-Canada pour l'aménagement de la chute de Val Jalbert, mais c'est la proposition de cette dernière qui a été retenue par le gouvernement du Québec. Par contre, selon l'accord signé récemment avec Hydro-Québec, la bande pourrait devenir partenaire dans un futur projet de mini-centrale. Pourtant, elle s'est opposée officiellement au projet d'Hydro-Québec sur la rivière Ashuapmushuan.

Il semblerait donc que nombre d'autochtones soient contre les grands projets hydro-électriques, mais en faveur de petits projets: mini-centrales ou microcentrales et centrales au fil de l'eau. Pourtant, selon le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), la somme des effets d'une multitude de petites centrales serait supérieure à ceux d'une seule mégacentrale de puissance équivalente (GRAME, 1993). En fait, les intentions des autochtones ne sont pas de produire la même quantité d'énergie que les grandes centrales, mais de répondre seulement à des besoins locaux en excluant l'exportation, même à l'extérieur de la région immédiate. Les impacts environnementaux et sociaux négatifs demeurent ainsi très limités, comme le sont aussi les retombées économiques positives. Ainsi la philosophie du *small is beautiful* semble plaire à plusieurs, même quand il s'agit de barrages. Ce choix de petits projets énergétiques suppose aussi une diversité de moyens de production à échelle restreinte, dont les éoliennes.

Lors des audiences publiques du BAPE sur le projet du lac Robertson, les Montagnais avaient souligné le fait qu'Hydro-Québec n'avait pas examiné sérieusement les solutions de remplacement à son projet de centrale pour approvisionner les communautés isolées de la Basse Côte-Nord, y compris celle de parcs d'éoliennes à proximité de chacune des agglomérations. Cette proposition se

fondait à la fois sur la volonté de préserver une partie des terres ancestrales de l'inondation et sur le fait que la Basse Côte-Nord est une des régions les plus venteuses du Québec (Francoeur, 1992b). À l'époque, la société d'État avait rejeté l'idée du revers de la main, pour la considérer avec un certain sérieux plus récemment, mais elle opta finalement pour un projet-pilote aux Iles-de-la-Madeleine (Francoeur, 1992d). Ironie du sort, le projet du lac Robertson est en voie de réalisation à un coût nettement supérieur par KWh à ceux des éoliennes. Il est vrai que l'énergie éolienne ne peut être une source unique d'énergie en raison de son irrégularité et qu'elle doit avoir le support d'une autre source permanente comme les groupes diesels, mode d'approvisionnement actuel sur la Basse Côte-Nord. Hydro-Québec les conservera de toute façon en cas d'urgence s'il survient une défaillance de la centrale ou de l'unique ligne de transport, mais prévoit ne s'en servir que très rarement.

Dans le cas des Mamit Innuat, Hydro-Québec a laissé passer une excellente occasion de développer une expertise dans d'autres domaines de production d'énergie électrique étant donné les conditions particulièrement favorables dans la région. Ce refus de délaisser la filière traditionnelle de l'hydro-électricité et d'explorer des filières mieux adaptées aux régions isolées et aux petites unités de consommation est difficilement explicable de l'extérieur, sauf par le *complexe du castor* cher à notre ancien premier ministre qui consiste à regretter que l'eau d'une rivière non harnachée coule pour rien. Ainsi, dans l'immédiat, il ne semble pas que les communautés isolées du nord seront bientôt alimentées par des éoliennes, à moins qu'elles ne prennent elles-mêmes l'initiative de devenir des producteurs d'électricité autre qu'hydro-électrique. Ainsi, elles feraient la promotion active d'une énergie plus douce, sans grand impact négatif, sauf la perte de superficies de terre limitées, le niveau de bruit ambiant et une certaine mortalité aviaire.

CONCLUSION

En guise de conclusion, je tenterai de répondre à deux questions: 1) Le développement autochtone comporte-t-il des impacts? 2) Le développement autochtone peut-il être qualifié de développement durable? À la première question, je répond d'emblée OUI, car les

types de projets de développement mis de l'avant engendrent d'abord de nombreux impacts positifs: retombées économiques, reprise en main de ses affaires, revalorisation personnelle et communautaire. Mais il comporte aussi certains impacts négatifs, principalement environnementaux, en particulier dans le cas de l'exploitation forestière. Cependant, il faut bien souligner le caractère marquant de l'intervention autochtone sur la forêt, qui est avant tout *protectrice* des habitats fauniques essentiels et des activités des différents usagers et *correctrice* des effets de la coupe massive de matière ligneuse au moyen de la sylviculture et d'autres types d'aménagement. Il en est de même pour d'autres activités liées à la production d'énergie: leur faible dimension limite leurs impacts négatifs et favorise les retombées positives locales, ce qui n'est généralement pas le cas des grands projets. Les autres formes de développement examinées (pourvoies, récréo-tourisme, parcs naturels) apparaissent aussi comme des projets de faible impact environnemental, mais ils supposent toutefois chez les autochtones une certaine modification des perceptions et des comportements en rapport avec le milieu naturel. Les ressources renouvelables (faune, flore, eaux, paysages, etc) seront ainsi exploitées par des groupes étrangers et différemment de la pratique des activités traditionnelles valorisées: chasse, pêche, piégeage, cueillette, déplacements sur les plans d'eau en canot, campements, etc. Cette nouvelle forme de développement implique donc nécessairement des changements de valeurs et l'acceptation de nouvelles valeurs environnementales, sociales et culturelles.

En fait, les autochtones n'ont guère le choix de modifier leur économie ancienne étant donné leur insertion de plus en plus poussée dans l'économie monétaire et le bond démographique remarquable que connaissent leurs communautés. Des modifications structurelles sont nécessaires à différents niveaux et elles passent, au niveau économique, par l'exploitation optimale des ressources renouvelables de leurs territoires, mais de façon maîtrisée et en minimisant les impacts négatifs par de petits projets comme ceux examinés précédemment.

Tout le monde prétend aujourd'hui faire du *développement durable*, même Hydro-Québec et Alcan (Centre GP, 1989) ainsi que les autochtones. Cela démontre bien que ce concept est plein de

contradictions et d'ambiguïté (Redclift, 1987; Tanner, 1990). Mais, au-delà de la récupération d'un thème à la mode, qu'en est-il vraiment? Les barrages sont-ils une façon durable ou surtout la meilleure façon d'utiliser les ressources hydrauliques? Sont-ils si durables et ne deviendront-ils pas désuets et encombrants comme bien d'autres formes plus anciennes de production énergétique? On peut en douter, mais je ne veux pas vraiment m'attarder sur cette prétention au développement durable, mais plutôt considérer celle des autochtones.

À la deuxième question: «Le développement autochtone peut-il être qualifié de développement durable?», je répondrai OUI. Les projets de développement mis de l'avant par ces derniers concernent surtout les ressources renouvelables de leur milieu immédiat. Ils respectent, en principe, les équilibres naturels ou cherchent à maintenir ou à rétablir cet équilibre par la protection des habitats et l'aménagement intégré des ressources. Ils se préoccupent ainsi du maintien de la biodiversité. Ils veulent de plus assurer la pérennité des ressources au bénéfice des générations futures. De plus, ces projets sont essentiellement communautaires, prônant la maîtrise décisionnelle par les populations vivant dans le milieu. Cela favorise les retombées positives locales du développement; ils font donc la promotion de l'équité sociale mieux que les maîtres d'oeuvre de grands projets dont les retombées négatives sont le plus souvent locales et les retombées positives régionales ou nationales.

Le développement autochtone des ressources renouvelables rejoint donc les principaux objectifs du développement durable (CMED, 1988: 10-11), mais il n'est pas sans impacts négatifs et exempt d'erreurs passées et futures. Il représente sans aucun doute une solution de rechange intéressante aux grands projets forestiers, miniers, hydro-électriques, pétroliers ou autres, d'abord parce que les autochtones en sont les principaux promoteurs et qu'ils en retirent bien davantage sur les plans économique, social et culturel. Cette nouvelle voie exclut-elle tout grand projet centré sur l'exploitation massive des ressources renouvelables et surtout non renouvelables? Pas nécessairement, si l'on compare les attitudes opposées de certains groupes autochtones face au projet Grande Baleine, par exemple, ou face à l'exploitation forestière. La diversité des modèles d'exploitation des ressources naturelles et une

analyse poussée de leurs avantages et de leurs désavantages comparatifs seront sans doute la caractéristique future du développement en milieu autochtone nordique.

BIBLIOGRAPHIE

- ABEL, K. et J. FRIESEN (edit.). 1991. *Aboriginal Resource Use in Canada. Historical and Legal Aspects*. Winnipeg: University of Manitoba Press.
- ANONYME. 1989. *La forêt autochtone: de l'éthique à la réalité*. Place du Canada, Vancouver, les 22, 23 et 24 novembre 1989 (résumé en français des communications).
- ASCH, M. 1977. «The Dene Economy». In M. Watkins (edit.), *Dene Nation: the Colony Within*, Toronto: University of Toronto Press, pp. 47-61.
- ASCH, M. 1979. «The Economics of Dene Self-Determination». In D. Turner & G.A. Smith (edit.), *Challenging Anthropology*, Toronto: McGraw-Hill-Ryerson, pp. 339-352.
- ASHINI, D. 1989. «David Confronts Goliath: the Innu Nation of Ungava versus the NATO Alliance». In B. Richardson (edit.), *Drum Beat, Anger and Renewal in Indian Country*, Toronto: Summerhill Press, pp. 45-70.
- ASSOCIATION MAMO ATOSKEWIN ATIKAMEKW. 1992. *Mémoire présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones*. Manouane, décembre.
- BERGER, T. 1977. *Le Nord, Terre lointaine, Terre ancestrale*. Rapport de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, Ottawa: Approvisionnement et services Canada, 2 vols.
- BOMBAY, H. (presented by). 1994. *NAFA, initiatives to Support Aboriginal Forestry*. Presentation of the National Aboriginal Forestry Association to the Annual Meeting of the Forest Management Program for Indian Lands, Quebec, 30 mars.
- BOUDREAU, R. 1994a. *Monographies montagnaises: Les Escoumins*. Manuscrit, Village-des-Hurons: Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais.
- BOUDREAU, R. 1994b. *Monographies montagnaises: Mingan*. Manuscrit, Village-des-Hurons: Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais.
- BOUDREAU, R. 1994c. *Monographies montagnaises: Natashquan*. Manuscrit, Village-des-Hurons: Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais.
- BOUDREAU, R. 1994d. *Monographies montagnaises: La Romaine*. Manuscrit, Village-des-Hurons: Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais.
- BRODY, H. 1981. *Maps and Dreams. Indians and the British Columbia Frontier*. Vancouver: Douglas & McIntyre.
- CANADA, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD. 1991. *La mise en valeur des forêts autochtones*. Programme d'aménagement forestier des terres indiennes, MAINC.
- CANADA, DÉFENSE NATIONALE. 1994. *EIE. Activités militaires*. Énoncé des incidences environnementales des activités militaires aériennes au Québec et au Labrador, Ottawa: Défense Nationale, 5 vols.
- CANADA, ENVIRONNEMENT CANADA ET SERVICE CANADIEN DES FORÊTS. N.D. *Le développement forestier des terres indiennes du Québec*. Document de travail préliminaire, Québec: SCF, Région de Québec.
- CANADA, SERVICE CANADIEN DES PARCS (SCP). 1988. *Réserve de parc national de l'archipel-de-Mingan*. Plan de gestion, Québec: SCP.
- CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN GESTION DES GRANDS PROJETS (CENTRE GP). 1989. *L'environnement et le développement durable: un grand projet*. Textes des conférences, colloque du 2 novembre, Montréal: Centre GP.
- CHAREST, P. 1975. «Les ressources naturelles de la Côte-Nord ou la richesse des autres: une analyse diachronique». In *Recherches amérindiennes au Québec*, V,2: 32-52.
- CHAREST, P. 1977. *Les impacts de l'exploitation forestière sur le milieu physique, les activités cynégétiques et les droits territoriaux des Montagnais de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord*. Village-des-Hurons: Conseil des Attikameks et des Montagnais.

- CHAREST, P. 1980. «Les barrages hydroélectriques en territoires montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes». In *Recherches amérindiennes au Québec*, IX,4: 323-337.
- CHAREST, P. 1989. «L'évolution culturelle des Amérindiens du subarctique québécois: du nomadisme à la sédentarisation». In G. Duhaime (sous la direction de), *Le développement des peuples du nord: actes du premier colloque Québec-Russie*, Québec: GETIC, Université Laval, pp. 201-216.
- CHAREST, P. 1991. «The Aboriginal Peoples of the North and the Territorial Problem». In O. Bausk (sous la direction de), *Ways of Political Development of Indigenous Peoples of the North*, Novosibirsk, Institute of Philosophy and Law, Siberian Academy of Science of USSR, pp. 163-182.
- CHAREST, P. et A. TANNER. 1992. «La reconquête du pouvoir par les autochtones». In *Anthropologie et sociétés*, 16,3: 5-16.
- CHAREST, P.; HUOT, J. et G. McNULTY (sous la direction de). 1990. *Les Montagnais et la faune*. Rapport de recherche, Sainte-Foy: Université Laval.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CMED). 1988. *Notre avenir à tous*. Québec: Éditions du Fleuve et Les Publications du Québec.
- CONSEIL DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE DU QUÉBEC. 1994. *Colloque sur les enjeux du secteur forestier québécois: comptes rendus des discussions et résumés des conférences*. Ste-Foy: CRFQ, 27-28 octobre 1993.
- CORBEIL, M. 1994. «Une bande divisée par le projet: le chef des Cris veut construire des barrages». In *Le Soleil*, 11 octobre, p. A-6.
- DASMANN, R. F. 1983. «The Relationship Between Protected Areas and Indigenous Peoples». In J.A. McNeely et K.R. Kenton (edit.), *National Parks, Conservation, and Development. The Role of Protected Areas in Sustaining Society*, Washington D.C.: Smithsonian Institution Press, pp. 667-671.
- DIONNE, H. 1994. «La forêt: un outil de développement économique et social». In Conseil de la recherche forestière du Québec, *Colloque sur les enjeux du secteur forestier québécois (27-28 octobre 1993): comptes rendus des discussions et résumés des conférences*, Ste-Foy: CRFQ, pp. 17-32.
- FEIT, H.A. 1982. «Protecting Indigenous Hunters: The Social and Environmental Protection Regime in the James Bay and Northern Quebec Land Claims Agreement». In C.C. Geisler & al. (edit.), *Indians SIA: The Social Impact Assessment of Rapid Resource Development on Natives Peoples*, University of Michigan, pp. 290-321.
- FEIT, H.A. 1986. «Hunting and the Quest of Power: The James Bay Cree and Whitemen in the Twentieth Century». In R.B. Morrison & C.R. Wilson (edit.), *Native Peoples. The Canadian Experience*, Toronto: McLelland and Stewart, pp. 171-207.
- FRANCOEUR, L.-G. 1992a. «Qui récolte le vent...». In *Le Devoir*, 27-28-29 mai, p. B-1.
- FRANCOEUR, L.-G. 1992b. «Les Montagnais sont prêts à s'impliquer dans la filière éolienne». In *Le Devoir*, 18 juin.
- FRANCOEUR, L.-G. 1992c. «Hydro-Québec envisage un parc d'éoliennes sur la Basse Côte-Nord». In *Le Devoir*, 17 juin, p. A-1.
- FRANCOEUR, L.-G. 1992d. «Une quinzaine d'éoliennes vont alimenter les Iles-de-la-Madeleine». In *Le Devoir*, 16 octobre, p. A-4.
- FRENETTE, J. 1993. *Une honorable compagnie de petits trafiquants et des vauriens. Les relations commerciales entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Montagnais de Betsiamites (1821-1870)*. Thèse Ph.D. (anthropologie), Faculté des Sciences sociales, Université Laval.
- GOSELIN, M. 1993. *Programme d'aménagement forestier des terres indiennes. Rapport annuel d'évaluation 1991-1992*. Ottawa: Approvisionnement et Services Canada.
- GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME). 1993. *Projet hydroélectrique Sainte-Marguerite 3: un test pour le développement durable*. Mémoire présenté devant la Commission du Bape, Québec, 26 mars.
- INGLIS, J.T. 1993. *Traditional Ecological Knowledge. Concepts and Cases*. Ottawa: International Research Program on Traditional Knowledge & International Development Research Centre.

- JACOBS, W.R. 1980. «Indians As Ecologists and Other Environmental Themes in American Frontier History». In C. Vecsey & R.W Venables (edit.), *American Indian Environments. Ecological Issues in Native American History*, Syracuse: Syracuse University Press, pp. 46-64.
- JOHANNES, R.E. 1993. «Integrating Traditional Ecological Knowledge and Management with Environmental Impacts Assessment». In J.T. Inglis (edit.), *Traditional Ecological Knowledge. Concepts and Practices*, Ottawa: International Program on Traditional Knowledge & International Development Research Centre.
- KAISER, R. 1987. «"A Fifth Gospel, Almost", Chief Seattle's Speech(es): American Origins and European Reception». In C.F. Feest (edit.), *Indians and Europe. An Interdisciplinary Collection of Essays*, Herodot, pp. 505-526.
- MAILHOT, J. et S. VINCENT. 1979. *La situation des Montagnais de la Côte-Nord et du Lac-Saint-Jean au milieu du XIXe siècle*. Village-des-Hurons: Conseil des Attikameks et des Montagnais
- MATCHEWAN, J.M. 1989. «Mitchikanibikonginik Algonquin of Barriere Lake: Our Long Battle to create a Sustainable Future». In B. Richardson (edit.), *Drum Beat. Anger and Renewal in Indian Country*, Toronto: Summerhill Press, pp. 127-166.
- McLUHAN, T.C. (compiled by). 1972. *Touch the Earth. A Self-Portrait of Indian Existence*. New York: Pocket Book.
- McNEELY, J.A. et K.R. MILLER. (edit.). 1983. *National Parks, Conservation, and Development. The Role of Protected Areas in Sustaining Society*, Washington, D.C.: Smithsonian Institution Press.
- MONGEON, M. 1992. «L'appel du territoire». In *Forêt Conservation*, 59,10: 20-25.
- MONGEON, M. 1993. «Autochtonisme et gestion intégrée». In *Forêt Conservation*, 60,6: 18-19, 27.
- NATIONAL ABORIGINAL FORESTRY ASSOCIATION (NAFA). 1993. *Proposal for a First Nation Forest Resources Management Act, Draft n° 4*, 18 décembre, Ottawa: NAFA.
- NATIONAL ABORIGINAL FORESTRY ASSOCIATION (NAFA). 1994. *National Aboriginal Forest Practices Code. Working Draft*. January, Ottawa: NAFA.
- PANASUK, A.M. et J.R. PROULX. 1980. «Les rivières à saumon de la Côte-Nord ou "Défense de pêcher - Cette rivière est propriété de..."». In *Recherches amérindiennes au Québec*, IX,3: 203-218.
- QUÉBEC, CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT. 1988. *Vers une stratégie québécoise de la conservation et du développement*. Document d'information et de consultation, Québec: Secrétariat du Conseil.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (MEF). 1994. *Liste des pourvoiries détenues par des Indiens inscrits et des Inuit*. Modifiée en date du 18 mars 1994, Québec: Ministère de l'Environnement et de la Faune.
- REDCLIFT, M. 1987. *Sustainable Development. Exploring the Contradictions*. London: Routledge.
- RICHARDSON, B. 1989. «Wrestling with the Canadian System: a Decade of Lubicon Frustration». In B. Richardson (edit.), *Drum Beat: Anger and Renewal in Indian Country*, Toronto: Summerhill Press, pp. 229-264.
- SIOUI, K.H. 1991. *La perception des Amérindiens face aux activités forestières*. Présentation lors du Congrès de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 9, 10, 11 octobre, Drummondville (Québec).
- TANNER, A. 1990. «Northern Indigenous Cultures in the Face of Development». In J.O. Saunders (edit.), *The Legal Challenge of Sustainable development*, Ottawa: Canadian Institute of Resources Law, pp. 253-268.
- TREMBLAY, H. 1991. *La revitalisation du monde rural et des régions par le développement du patrimoine forestier*. Faculté de foresterie, Université Laval.
- USHER, P. 1982. «Fair Game?». In *Nature*, 2,1: 4-11, 37-43.